

## RETRAIT DU PROJET DE LOI DIT DE « SECURISATION DE L'EMPLOI »

La Fédération Nationale des personnels des sociétés d'études de conseil et de prévention appelle l'ensemble des salarié-e-s à faire grève et à participer aux manifestations contre ce projet inique le 9 avril 2013.

Le patronat a demandé que le projet de loi soit totalement fidèle à l'accord signé le 11 janvier avec certaines organisations syndicales sous prétexte que ce serait un accord « *donnant donnant* ».

Le 1<sup>er</sup> ministre, le 6 mars a déclaré : « *C'est un accord gagnant-gagnant pour les entreprises qui connaissent des difficultés, qui doivent se réorganiser en anticipant la situation ...* ».

### Pourtant la réalité en est tout autre !

Ce projet de loi se traduit par « *plus de facilité pour les licenciements, qui permet aux employeurs de baisser les salaires, de rallonger le temps de travail et de réduire les recours aux prud'hommes pour les salariés licenciés* ».

Mise en place de licenciement expéditif par accord d'entreprise – Article 20 de l'ANI et 13 du projet de loi.

Chantage à l'emploi – Article 18 de l'ANI et 12 du projet de loi. Les salarié-e-s qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse des salaires ou d'augmentation du temps de travail sont virés.

Les patrons à l'abri des juges – Titre V de l'ANI et article 16 du projet de loi. Les possibilités de recours juridiques des salarié-e-s sont limitées dans le montant et dans la durée.  
La contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois.

Mobilité interne – Article 15 de l'ANI et 10 du projet de loi. Les salarié-e-s pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité.

### Et ce ne sont que quelques exemples !

L'objectif est bien de flexibiliser .... et ce au détriment de la vie privée de chacune et chacun d'entre nous. Dans ce cadre, la montée du chômage n'est qu'un alibi à la casse du Code du Travail. Le projet de loi sécurise en réalité les licenciements et non l'emploi.

D'autres choix et d'autres alternatives sont possibles pour peu que l'on ne reste pas dans le carcan des politiques libérales. La mobilisation doit permettre de les faire entendre.